

DEMANDE D'ACCÈS AU LABORATOIRE

DEMANDEUR

Nom, Prénom	Adresse*	<input type="checkbox"/> Restauration <input type="checkbox"/> Montage d'objets d'art <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Autre :
Courriel	Téléphone	

* Adresse personnelle pour les étudiants et les chercheurs indépendants

Personne(s) accompagnant(s)*

	Nom, Prénom	Courriel	Téléphone
1			
2			
3			

* Le laboratoire peut accueillir entre 2 à 3 intervenants par jour selon le volume des objets à traiter et pour l'ensemble des périodes de l'établissement, aussi nous pouvons de fait, vous proposer des dates différentes de celles demandées en fonction du planning d'occupation des espaces et des protocoles de prévention des risques en vigueur.

Transport de matériel

Dans le cas où l'intervenant doit transporter du matériel lourd ou encombrant nécessaire à son intervention, il lui est possible de stationner un véhicule sur le parking du musée ou du laboratoire de la rue Thiers).

Dans ce cas, il doit le signaler ci-dessous afin que le PC soit prévenu. Il devra le confirmer au PC en prenant son badge. Le parking est accessible aux mêmes heures que le laboratoire.

Date	Type de véhicule	Immatriculation

OBJET DE L'INTERVENTION

Collection (période)		
Conservateur responsable		
Objets de l'intervention		
Durée de l'intervention	Dates envisagées *	Début : Fin :

CONDITIONS D'ACCÈS AU LABORATOIRE

Les conditions d'accès au laboratoire sont fixées dans le **PROTOCOLE D'ACCUEIL DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS AU LABORATOIRE DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE**, disponible en ligne.

Marche à suivre

1. Comme défini dans le Protocole, le démarrage de l'intervention est subordonné à la signature du présent document par toutes les parties : le conservateur responsable des collections, le responsable du pôle scientifique et l'intervenant.
2. Il est indispensable de prendre rendez-vous au moins deux semaines avant la date de consultation sollicitée, par courriel avec en pièce-jointe la *Demande d'accès au laboratoire* signée des trois parties.

Contact :

Catherine SCHWAB catherine.schwab@culture.gouv.fr	Sophie FÉRET sophie.feret@culture.gouv.fr
---	---

Intervention sur les collections

Les interventions sur les objets se font sous le contrôle du conservateur responsable de la collection concernée.

Les photographies sont autorisées pour le rapport d'intervention, sont soumises à autorisation spécifique pour les communications ou les publications scientifiques, mais elles ne sont pas autorisées dans le cadre d'expositions ou de publications à but commercial.

La signature du présent document par l'intervenant vaut engagement à respecter, d'une part, le règlement intérieur du service à compétence nationale *musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye*, d'autre part, les protocoles, procédures et obligations au sein du musée et du laboratoire.

Toute autorisation d'intervention des collections peut être retirée en cas de dégradation ou de non-respect des protocoles de conservation des collections ou des règles d'hygiène et de sécurité.

Le responsable de l'intervention

Date

Signature

Le responsable de la collection

Date

Signature

Le responsable du pôle scientifique

Date

Signature